

# ECH@du RESEAU



N° 211 Vendredi 31 mai 2024

---

## É D I T O

Nous poursuivons notre réflexion sur le droit international à partir de la situation à Gaza. La *Cour Pénale Internationale* juge les personnes responsables de crimes et la *Cour Internationale de Justice* les Etats. Mais qui jugera les peuples ? Car, si les dirigeants ordonnent, les populations, à travers l'armée, exécutent. Or la conférence de Londres dont est issue la CPI, a mis en place les règles du tribunal de Nuremberg, et elle a affirmé que tout le monde est responsable de ses actes et doit désobéir à des ordres et des lois qui violent les droits fondamentaux ; justifiant ainsi la désobéissance civile. Alors, quel tribunal jugera toute une population ? Peut-être celui de la conscience, de l'auto-critique collective qui est le préalable à la responsabilité et mène au changement profond. Mais l'ancien président tunisien Moncef Marzouki a fait, auprès de l'ONU en 2013, la proposition d'un troisième outil juridique : une *cour constitutionnelle Internationale* qui amènerait les Etats membres à aligner leur constitution sur les normes internationales concernant les droits fondamentaux. Elle aurait un pouvoir de contrainte, à l'image de l'*Organisation Mondiale du Commerce*. Si c'est faisable pour les marchandises, pourquoi ne le serait-ce pas pour les humains ? Rêvons tou.tes pour que cela advienne.

## I N F O S I N T E R N A T I O N A L E S

**Élections européennes : que proposent les candidats sur l'immigration ?** À lire sur [Francetvinfo](#).

**L'Allemagne a choisi l'immigration** pour sauver son système social et économique, du fait d'une population en baisse et vieillissante et de la pénurie de main-d'œuvre : [Francetvinfo](#).

**La Hongrie durcit sa politique d'immigration, mais manque de travailleurs** pour faire tourner son économie : [Francetvinfo](#).

**Le Portugal, pour faire face au vieillissement de sa population**, a largement ouvert ses frontières ces dernières années, mais le sujet provoque des tensions : [Francetvinfo](#).

**Situation des personnes migrantes subsahariennes bloquées en Tunisie** : [Le Monde](#).

**On entend beaucoup parler de migrant.es ou réfugié.es, beaucoup moins de déplacé-es internes** qui représentent pourtant la très grande majorité des déplacements de population à travers le monde. En 2023, l'IDMC en comptait 75,9 millions, peut-on lire dans son [rapport annuel](#) rendu le 14 mai.

## I N F O S N A T I O N A L E S

**Appel de 70 organisations de la Société Civile pour les Européennes** : « Ne choisissez pas l'extrême-Droite pour exprimer votre colère » ( [Utopia56](#) ).

**Un « refoulement systématique » des migrants arrivés par la mer**, souhaite Jordan Bardella. Réalisable ou pas ? À lire sur [Infomigrants](#).

**Ces femmes qui font avancer la lutte contre le racisme à l'encontre des « gens du voyage »** : [Rapports de force.fr](#).

**Le RN a bien du mal à expliquer sa proposition phare sur la double frontière** : [Huffingtonpost.fr](#).

**Portrait : Falmarés, un réfugié poète** ; à lire dans le journal [Ouest-France](#).

**Victoire de SOS Méditerranée au Conseil d'État (CE)**. Trois décisions très attendues ont été rendues au sujet des subventions attribuées pour l'action de SOS MEDITERRANEE, par des collectivités territoriales françaises. Le C.E. a statué que « *une collectivité territoriale peut légalement apporter un soutien financier à SOS Méditerranée pour son action humanitaire de sauvetage en mer* ».

**Sans papiers, mais pas sans droits ! Par une décision rendue le 28 mai 2024**, le Conseil constitutionnel a jugé que la condition de régularité du séjour imposée aux personnes étrangères par la loi du 10 juillet 1991 pour bénéficier de l'aide juridictionnelle était contraire à la Constitution. Quelles conséquences ? À lire sur le site du [GISTI](#).

**Solidarité avec 4 avocat-es menacés-es pour leur action** de défense des droits des personnes enfermées en zone d'attente en Guadeloupe : [GISTI](#).

## I N F O S M A R S E I L L E

« **Le roi des taudis** », Gérard Gallas, a finalement renoncé à faire appel de la décision de justice le concernant. Condamné par le tribunal correctionnel de Marseille le 24 janvier à cinq ans de prison dont quatre ans ferme et à une amende de 75 000 euros pour avoir loué des logements insalubres à des personnes vulnérables, l'ex-policier devait être rejugé à Aix-en-Provence du 22 au 24 mai ([La Provence](#) ; [Marsactu](#)). Rappelons que le Réseau Hospitalité s'était constitué partie civile dans cette affaire, dénonçant à la fois les agissements des marchands de sommeil, sans scrupules et profitant de la précarité des personnes pour s'enrichir, et dénonçant aussi vigoureusement les institutions en charge de leur hébergement qui les laissent sans rien, à la merci de personnes malveillantes.

## V I E D U R É S E A U H O S P I T A L I T É

**Pôle "accès aux droits" / Le saviez-vous ? La participation à l'inter-asso (hors « Plateforme Juridique » et « Observatoire Hébergement 13 »)** : l'action *Droit et Accès aux Droits* s'inscrit dans des dynamiques collectives locales. Ces temps de rencontres permettent à la fois de participer à des échanges locaux inter-associations tout comme de présenter notre action en dehors des groupes animés par le Réseau. Ainsi, la chargée de mission participe aux réunions organisées dans le cadre de la Coordasso et du Collectif ALERTE (URIOPSS). D'autres rencontres ponctuelles ont lieu avec diverses associations comme « *Action Contre la Faim* », « *l'Amicale du Nid* », la SPADA (Forum Réfugiés), l'association « *Droit et Habitat* » de Paris. Rappelons également que le Réseau Hospitalité, représenté par la chargée de mission « DAD », a participé aux *États du Mal-Logement PACA 2023* organisés par la *Fondation Abbé Pierre* et qu'il a intégré le Conseil d'Administration de l'*Association DALO*.

**Pôle « Hébergement solidaire ».** Un questionnaire a été adressé aux hébergeur.ses, pour actualiser leurs besoins ; des réponses ont déjà été apportées et il est encore temps de le faire pour celles et ceux qui n'y ont pas répondu. La réunion récente du groupe de travail a mis l'accent sur la nécessité de rechercher des bénévoles pour « accompagner », quand il s'agit d'accueillir de nouvelles personnes qui ne connaissent pas Marseille (venant souvent de Gap ou de Briançon), par exemple pour se rendre à un rendez-vous en Préfecture ou à la SPADA, et des « référent.es », pour aider les personnes hébergées, à plus long terme, sur le plan administratif, leur apporter un soutien logistique et humain. Seriez-vous volontaire soit pour être accompagnant.e ou référent.e ? Dans ce cas, écrivez-nous à [contact@reseauhospitalite.org](mailto:contact@reseauhospitalite.org) ; nous pourrions ensuite en parler ensemble.

**Réunions régionales des Réseaux Hospitalité de la Région Sud :** la première réunion aura lieu en visio le mardi 25 juin de 14h à 16h.

**Il est toujours temps d'adhérer !** 5 € pour soutenir les objectifs et les projets de l'association ! Rendez-vous sur le site *HelloAsso* ( <https://www.helloasso.com/reseau-hospitalite>) ou envoyez un chèque, libellé au nom de « association Réseau Hospitalité » à Jean-Pierre Cavalié, 25 Bd Victor Roman, 13240 Septèmes les Vallons. Un grand merci pour votre soutien !

## C U L T U R E

« *Paper or Plastic* » a été réalisé par Nata Metlukh, jeune illustratrice ; court métrage d'animation, il nous place dans la peau d'un immigré parti vivre son rêve : *Creapills*.

" *Migrations* ", pièce de théâtre qui dresse l'itinéraire sensible de parcours humains, pour les rendre visibles et aider à réfléchir à l'accueil et l'humanisme dans le domaine des soins. À Aix-en-Provence, le 14 juin (à voir dans l'agenda ci-dessous).

## A G E N D A

**Samedi 1er juin**, 9h00-13h00, vide grenier à Coco-Velten, 16 rue B. Dubois, Marseille 13001.

**Mardi 4 juin**, 18h30, permanence d'accès aux droits sociaux, local de l'AUP, 62 bd du jardin zoologique, 13004.

**Mercredi 5 juin**, de 14h30 à 17h : permanence RESF (accueil jeunes majeurs et familles sans papiers) à la MMDH (34 cours Julien 13006 Marseille).

**Mercredi 5 juin**, 14h00, permanence juridique pour les demandeurs d'asile, local de l'AUP, 62 bd du Jardin Zoologique, 13004.

**Samedi 8 juin**, la *Ligue des Droits de l'homme* (LDH) et *ATTAC* lancent une invitation pour une journée d'étude sur le thème « *S'engager aujourd'hui ?* » Cette journée se tiendra à Aix-en-Provence, sur le site Schuman de l'université *Mille Bâbords*.

**Lundi 10 juin**, journée d'échanges organisée par le *Mimed* (réseau « lieux et territoires des migrations en Méditerranée ») sur le thème : « *Accueillir à Marseille et dans sa région : l'hospitalité en questions* » *Mimed*.

**Vendredi 14 juin**, « *Migrations* », pièce de théâtre sous forme de "lecture-spectacle" qui dresse l'itinéraire sensible de parcours humains, pour les rendre visibles et aider à réfléchir à l'accueil et l'humanisme dans le domaine des soins ; organisé par le collectif « AGIR » d'Aix-en-Provence, au Centre d'arts contemporains - Centre Montperrin, 109 Avenue du Petit Barthélémy, 13090 Aix-en-Provence. Gratuit mais places limitées ; inscription sur *Helloasso*.

**Mercredi 19 juin après-midi** - Journée mondiale des réfugiés.es ; « *Prendre soin en exil* » à la Friche de La Belle de Mai, Marseille : *Facebook du Réseau*.

**Jeudi 20 juin**, de 18 à 18h30 : *Cercle de Silence* à Marseille, angle Cours Saint Louis Canebière, 13001.

**Vendredi 28 juin**, journée régionale FAS PACA-Corse sur le thème « *l'emploi et le logement d'abord - Quel accompagnement ?* » à la friche de la Belle de mai, 41 rue Jobin, 13003 Marseille : *Facebook*.

## L E S A P P E L S « H É B E R G E M E N T »

Au cours des derniers jours, du 24 au 31 mai, en ce qui concerne les demandes d'hébergement solidaire, l'association « Réseau Hospitalité » de Marseille a reçu un appel concernant une femme et sa petite fille. Et, comme chaque semaine, le Réseau s'occupe aussi, dans le cadre de sa mission *Droit et Accès aux Droits*, de demandes urgentes de mise à l'abri de personnes à la rue.

*Si avec un groupe d'amis ou de voisins, vous êtes tenté(e) par l'hébergement d'un demandeur d'asile, n'hésitez plus ! La constitution d'un groupe local d'hébergeurs est une solution simple qui permet d'alléger grandement la « charge » d'un seul hébergeur : les séjours des demandeurs d'asile sont courts, la présence du groupe est rassurante. Rejoignez donc le réseau des hébergeurs solidaires ! Pour de plus amples informations : [contact@reseauhospitalite.fr](mailto:contact@reseauhospitalite.fr)*